** Certificat de contre-indication à la vaccination contre la Covid 19**

**Les contre-indications à la vaccination contre le Covid 19 sont précisées dans le cadre d’un décret du 7 août 2021 (Article 2-4).**

* **Les cas de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination contre la Covid 19 mentionnés à l’article 2-4 sont :**
1. **Les contre-indications inscrites dans le résumé des caractéristiques du produit**

**des différents vaccins :**

« - Antécédent d’allergie documentée (avis allergologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène–glycols et par risque d’allergie croisée aux polysorbates ».

« - Réaction anaphylactique au moins de grade 2 (atteinte au moins de deux organes) à une première injection d’un vaccin contre la Covid posée après expertise allergologique » ;

« - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen ».

1. **Une recommandation médicale de ne pas initier une vaccination** (1ère dose) :

« - Syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) post Covid 19 ».

1. **Une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne**

**pas effectuer la seconde dose de vaccin** suite à la survenue d’un effet indésirable d’intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin et signalé au système de pharmacovigilance. Par exemple la survenue de myocardite, de syndrome de Guillain Barré,…).

* **Les cas de contre-indication médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la Covid 19 mentionnés à l’article 2-4 sont :**
1. **Traitement par anticorps monoclonaux anti SARS-COV-2**

 **2) Myocardites ou péricardites** connues antérieurement à la vaccination et **toujours évolutives** ».

**Nous attirons votre attention sur le fait que, comme tout certificat, celui-ci engage votre responsabilité tant sur le plan des conséquences potentielles pour le patient concerné ou ses contacts, que sur celui de notre déontologie médicale ainsi que sur le plan strictement juridique.**

Votre Conseil est à votre disposition et vous prie de croire, chères Consœurs, chers Confrères, à l’expression de nos biens confraternels et dévoués sentiments.

 Dr Patrick Daimé

 Président CDOM 76

 seine-maritime@76.medecin.fr

